

## Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement 2015/830

### RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Code: 155 00 05300-34/410 ml  
155 00 05400-34/400 ml  
Dénomination: ANCRAGE CHIMIQUE ÉPOXY ACRYLATE

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination: Résine pour ancrage chimique  
supplémentaire

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: Meccanocar Italia S.r.l.  
Adresse: Via San Francesco, 22  
Localité et Etat: 56033 Capannoli (PI)  
Italy

Tél. +39 0587 609433

Fax +39 0587 607145

Courrier de la personne compétente,  
personne chargée de la fiche de données de  
sécurité. [moreno.meini@meccanocar.it](mailto:moreno.meini@meccanocar.it)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à N° d'appel d'urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

### RUBRIQUE 2. Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2015/830. D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification et indication de danger:

Irritation oculaire, catégorie 2  
Sensibilisation cutanée, catégorie 1

H319  
H317

Provoque une sévère irritation des yeux.  
Peut provoquer une allergie cutanée.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

**ANCORAGE CHIMIQUE ÉPOXY ACRYLATE**

Pictogrammes de danger:



Mentions d'avertissement:

Attention

Mentions de danger:

**H319** Provoque une sévère irritation des yeux.  
**H317** Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence:

**P280** Porter gants de protection et équipement de protection des yeux / du visage.  
**P261** Éviter de respirer les vapeurs.  
**P333+P313** En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
**P264** Se laver tes mains soigneusement après manipulation.  
**P302+P352** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.  
**P305+P351+P338** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**Contient:** ACIDE MÉTHACRYLIQUE, MONOESTER AVEC PROPANE-1, 2-DIOL  
DIMÉTHACRYLATE DE 2,2'-ÉTHYLENDIOXYDIÉTYL  
1,1 « - (P-TOLYLIMINO) DIPROPAN-2-OL

### 2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

## RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Contenu:

Identification	x = Conc. %	Classification 1272/2008 (CLP)
<b>4-viniltoluène</b>		
CAS 25013-15-4	$8 \leq x < 9$	Flam. Liq. 3 H226, Acute Tox. 4 H332, Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315, Aquatic Chronic 3 H412
CE 246-562-2		
INDEX -		
N° Reg. 01-2120106403-73-XXXX		
<b>ACIDE MÉTHACRYLIQUE, MONOESTER AVEC PROPANE-1, 2-DIOL</b>		
CAS 27813-02-1	$8 \leq x < 9$	Eye Irrit. 2 H319, Skin Sens. 1 H317
CE 248-666-3		

**ANCORAGE CHIMIQUE ÉPOXY ACRYLATE**

INDEX -

N° Reg. 01-2119490226-37-XXXX

**DIMÉTHACRYLATE DE 2,2'-  
ÉTHYLENDIOXYDIÉTYL**

CAS 109-16-0

 $8 \leq x < 9$ 

Skin Sens. 1 H317, Note de classification conforme à l'annexe VI du Règlement CLP: D

CE 203-652-6

INDEX -

N° Reg. 01-2119969287-21-XXXX

**PEROXYDE DE BENZOÏLE**

CAS 94-36-0

 $2,5 \leq x < 3$ 

Self-react. B H241, Eye Irrit. 2 H319, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Chronic 1 H410 M=1

CE 202-327-6

INDEX -

N° Reg. 01-2119511472-50-XXXX

**P-BENZOQUINONE**

CAS 106-51-4

 $0,5 \leq x < 0,6$ 

Flam. Sol. 1 H228, Muta. 2 H341, Skin Corr. 1 H314, Eye Dam. 1 H318, STOT SE 3 H335, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Acute 1 H400 M=1, Aquatic Chronic 1 H410 M=1

CE 203-405-2

INDEX -

N° Reg. 01-2120769514-47-XXXX

**1,1 « - (P-TOLYLIMINO)  
DIPROPAN-2-OL**

CAS 38668-48-3

 $0,5 \leq x < 0,6$ 

Acute Tox. 1 H300, Eye Irrit. 2 H319, Aquatic Chronic 3 H412

CE 254-075-1

INDEX -

N° Reg. 01-2119980937-17-XXXX

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

**RUBRIQUE 4. Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

**YEUX:** Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 30/60 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter aussitôt un médecin.

**PEAU:** Retirer les vêtements contaminés. Prendre immédiatement une douche. Consulter aussitôt un médecin.

**INGESTION:** Faire boire dans la plus grande quantité possible. Consulter aussitôt un médecin. Ne provoquer de vomissement que sur autorisation expresse du médecin.

**INHALATION:** Appeler aussitôt un médecin. Amener la personne à l'air libre loin du lieu de l'accident. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Adopter les précautions appropriées pour le secouriste.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Informations pas disponibles

**ANCORAGE CHIMIQUE ÉPOXY ACRYLATE****RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

## MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

## MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Aucun en particulier.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

## DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

Éviter de respirer les produits de combustion.

**5.3. Conseils aux pompiers**

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

## ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

**RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Endiguer la fuite en l'absence de danger.

Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. Absorber le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte.

Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

**RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Garantir un système de mise à terre approprié pour les installations et pour les personnes. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les éventuels poussières, vapeurs ou aérosols. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Se laver les mains après utilisation. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement.

**ANCORAGE CHIMIQUE ÉPOXY ACRYLATE****7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver dans un lieu aéré et sec, loin de sources d'amorçage. Maintenir les récipients hermétiquement fermés. Maintenir le produit dans des conteneurs clairement étiquetés. Éviter le réchauffement. Éviter les chocs violents. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Informations pas disponibles

**RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****DIMÉTHACRYLATE DE 2,2'-ÉTHYLENDIOXYDIÉTYL**

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	0,016	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,002	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	0,185	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	0,018	mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP	1,7	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	0,027	mg/kg

**Santé –****Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL**

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				8,33 mg/kg bw/d				
Inhalation				14,5 mg/m3				48,5 mg/m3
Dermique				8,33 mg/kg bw/d				13,9 mg/kg bw/d

**ACIDE MÉTHACRYLIQUE, MONOESTER AVEC PROPANE-1, 2-DIOL**

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	0,904	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,904	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	6,28	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	6,28	mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP	10	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	0,727	mg/kg

**Santé –****Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL**

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				2,5 mg/kg bw/d				
Inhalation				8,8 mg/m3				14,7 mg/m3
Dermique				2,5 mg/kg				4,2 mg/kg

## ANCRAGE CHIMIQUE ÉPOXY ACRYLATE

bw/d

bw/d

**1,1 « - (P-TOLYLIMINO) DIPROPAN-2-OL**

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	0,017	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,002	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	0,163	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	0,016	mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP	199,5	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	0,023	mg/kg

**Santé –****Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL**

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				0,25 mg/kg bw/d				
Inhalation								2,47 mg/m3
Dermique								0,7 mg/kg bw/d

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié.

**8.2. Contrôles de l'exposition**

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.

Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.

Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

Prévoir une douche d'urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.

**PROTECTION DES MAINS**

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie III (réf. norme EN 374).

Pour le choix du matériau des gants de travail, il est nécessaire de tenir compte des facteurs suivants: compatibilité, dégradation, temps de rupture et perméabilité équivalentes.

Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie a priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

**PROTECTION DES PEAU**

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie II (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

**PROTECTION DES YEUX**

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).

En présence d'un risque d'exposition à des éclaboussures ou à des projections provoquées par les opérations de travail effectuées, il est nécessaire de prévoir une protection des muqueuses (bouche, nez et yeux) afin de prévenir les risques d'absorption accidentelle.

**PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES**

En cas de dépassement de la valeur limite (ex. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou de plusieurs des substances présentes dans le produit, Il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type A dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation. (réf. norme EN 14387). En présence de gaz ou de vapeurs de nature différente et/ou de gaz ou de vapeurs contenant des particules (aérosol, fumées, brumes, etc.), il est nécessaire de prévoir des filtres de type combiné.

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.

Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas

**ANCORAGE CHIMIQUE ÉPOXY ACRYLATE**

d'urgence, faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou d'un respirateur à prise d'air externe (réf. norme EN 138). Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme EN 529.

**CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE**

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

Les résidus du produit ne doivent pas être éliminés sans effectuer de contrôle des eaux rejetées ou de contrôle dans les cours d'eau.

**DIMÉTHACRYLATE DE 2,2'-ÉTHYLENDIOXYDIÉTYL**

Guanti di gomma butilica (0,3 mm), tempo di permeazione 480 min (EN 374).

**ACIDE MÉTHACRYLIQUE, MONOESTER AVEC PROPANE-1, 2-DIOL**

Gants en caoutchouc nitrile

Informations supplémentaires: convient comme protection contre les éclaboussures.

Matériau: gants en caoutchouc butyle (épaisseur minimum 0,3 mm)

Temps de percée: 480 min

Ligne directrice: EN 374

**PEROXYDE DE BENZOÏLE**

Protection des mains: gants (caoutchouc nitrile, néoprène) testés EN374.

**1,1 « - (P-TOLYLIMINO) DIPROPAN-2-OL**

Matériaux appropriés également avec contact direct prolongé (Recommandé: indice de protection 6, correspondant > 480 minutes de temps de percée selon EN 374):

élastomère fluoré (FKM) - épaisseur de revêtement 0,7 mm

Matériau adapté aux contacts à court terme et / ou aux projections (recommandé: au moins indice de protection 2,

correspondant > 30 minutes de temps de percée selon EN 374)

caoutchouc butyle (butyle) - épaisseur du revêtement 0,7 mm

caoutchouc nitrile (NBR) - épaisseur de revêtement de 0,4 mm

chlorure de polyvinyle (PVC) - épaisseur de revêtement 0,7 mm

Les instructions d'utilisation du fabricant doivent être respectées en raison de la grande variété de types.

**P-BENZOQUINONE**

Porter des gants de protection testés (DIN EN 374).

La qualité des gants de protection résistant aux produits chimiques doit être choisie en fonction de la concentration spécifique sur le lieu de travail et de la quantité de substances dangereuses.

Matériau recommandé: NBR (caoutchouc nitrile)

Épaisseur minimale du matériau des gants pour un temps de pénétration de 8 h: 0,11 mm

## RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Physique	pâte
Couleur	divers
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	Pas disponible
Point de fusion ou de congélation	Pas disponible
Point initial d'ébullition	Pas disponible
Intervalle d'ébullition	Pas disponible
Point d'éclair	Pas disponible
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité de solides et gaz	Pas disponible
Limite inférieur d'inflammabilité	Pas disponible
Limite supérieur d'inflammabilité	Pas disponible
Limite inférieur d'explosion	Pas disponible
Limite supérieur d'explosion	Pas disponible
Pression de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative	1,56
Solubilité	insoluble dans l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammabilité	Pas disponible
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	Pas disponible
Propriétés explosives	Pas disponible
Propriétés comburantes	Pas disponible

### 9.2. Autres informations

Informations pas disponibles

## RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

P-BENZOQUINONE

Pour les substances organiques inflammables, le potentiel d'explosion de poussières est supposé s'il est finement dispersé dans l'air

### 10.2. Stabilité chimique

4-vinyltoluène

Stable dans les conditions de stockage recommandées. Contient les stabilisants suivants: tert-butylpyrocatechol (0,005%)



**ANCORAGE CHIMIQUE ÉPOXY ACRYLATE****10.3. Possibilité d'actions dangereuses**

Le produit peut réagir violemment au contact de l'eau.

**DIMÉTHACRYLATE DE 2,2'-ÉTHYLENDIOXYDIÉTYL**

La polymérisation avec formation de chaleur et le risque d'inflammation spontanée sont possibles en présence de formateurs de radicaux (par exemple les peroxydes) qui réduisent les substances et / ou les métaux lourds.

**ACIDE MÉTHACRYLIQUE, MONOESTER AVEC PROPANE-1, 2-DIOL**

La polymérisation dégagée par la chaleur peut se produire en présence de substances formant des radicaux (par exemple des peroxydes), des substances réductrices et / ou des ions de métaux lourds.

**PEROXYDE DE BENZOÏLE**

Température de décomposition: commence à 105 ° C. Décomposition dangereuse, risque d'explosion.

**1.1 «- (P-TOLYLIMINO) DIPROPAN-2-OL**

Forte réaction exothermique avec les acides. Le produit peut réagir avec des agents oxydants. Réagit avec les métaux alcalins.

Le produit peut dégager de l'hydrogène gazeux. Oui, le produit est chauffé au-dessus de la température de décomposition, des vapeurs toxiques peuvent se former être libéré. Le chauffage peut provoquer une explosion.

**P-benzoquinone**

Poudre explosive.

**10.4. Conditions à éviter**

Éviter le réchauffement. Éviter toute infiltration d'eau ou d'humidité dans les conteneurs.

**DIMÉTHACRYLATE DE 2,2'-ÉTHYLENDIOXYDIÉTYL**

Ce matériau est considéré comme stable, à l'abri de l'action de la lumière.

Le produit est normalement fourni sous une forme stabilisée. Si la durée de stockage et / ou la température de stockage autorisées sont dépassées, le produit peut polymériser avec l'évolution de la chaleur.

**ACIDE MÉTHACRYLIQUE, MONOESTER AVEC PROPANE-1, 2-DIOL**

Le produit est normalement fourni sous une forme stabilisée. Si la durée de stockage autorisée et / ou la température de stockage sont dépassées, le produit peut polymériser avec l'évolution de la chaleur.

**4-viniltoluène**

Chaleur, flammes et étincelles.

**PEROXYDE DE BENZOÏLE**

Températures supérieures à 30 ° C. Tenir à l'écart de la chaleur et des autres causes d'incendie (risque de décomposition exothermique). Protéger de la lumière. Protéger du gel. Risque d'explosion dû à un choc, une friction, un incendie ou d'autres sources d'ignition.

**ANCORAGE CHIMIQUE ÉPOXY ACRYLATE**

1,1 « - (P-TOLYLIMINO) DIPROPAN-2-OL

Évitez les températures extrêmes.

P-BENZOQUINONE

Chaleur, rayonnement UV / soleil, sources d'ignition

10.5. Matières incompatibles

DIMÉTHACRYLATE DE 2,2'-ÉTHYLENDIOXYDIÉTYL

Peroxydes, amines, composés soufrés, ions de métaux lourds, alcalis, agents réducteurs et agents oxydants. Acides minéraux. Initiateurs de radicaux libres.

ACIDE MÉTHACRYLIQUE, MONOESTER AVEC PROPANE-1, 2-DIOL

Peroxydes, amines, composés soufrés, ions de métaux lourds, alcalis, agents réducteurs et agents oxydants. Initiateurs de radicaux libres. Acide minéral.

4-vinyltoluène

Agents oxydants forts, acides forts

PEROXYDE DE BENZOILE

Agents oxydants puissants, réducteurs puissants, acides, bases, composés soufrés, composés de métaux lourds, métaux lourds, rouille, cendres, poudres.

1.1 « - (P-TOLYLIMINO) DIPROPAN-2-OL

Métal alcalin ou alcalino-terreux, agents oxydants forts, acides forts

P-benzoquinone

Acides forts, bases fortes, agents oxydants forts, agents réducteurs forts.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

PEROXYDE DE BENZOILE

Par décomposition thermique, formation de radicaux libres très réactifs.

Décomposition thermique des produits inflammables et toxiques: dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), acide benzoïque, benzène, benzoate de phényle, diphényle.

1,1 « - (P-TOLYLIMINO) DIPROPAN-2-OL

Une combustion incomplète provoque la formation de gaz toxiques, qui contiennent principalement du monoxyde de carbone et dioxyde de carbone., oxydes de carbone, oxydes d'azote, les substances / groupes de substances mentionnés peut être libéré en cas d'incendie.

**ANCORAGE CHIMIQUE ÉPOXY ACRYLATE****RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations pas disponibles

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Informations pas disponibles

Effets interactifs

Informations pas disponibles

TOXICITÉ AIGUË

LC50 (Inhalation) du mélange:

&gt; 20 mg/l

LD50 (Oral) du mélange:

100,00 mg/kg

LD50 (Dermal) du mélange:

Non classé (aucun composant important)

ACIDE MÉTHACRYLIQUE, MONOESTER AVEC PROPANE-1, 2-DIOL

Méthode: OCDE 401

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Crj: CD (SD); mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: DL50&gt; = 2000 mg / kg pc

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (mâle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: DL50&gt; 5000 mg / kg pc

PEROXYDE DE BENZOÏLE

Méthode: OCDE 401

Fiabilité: 1

Espèce: Souris (ICR; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: Non classé

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 403

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (albinos spartiate; mâle)

Voie d'exposition: Inhalation (poussière)

Résultats: Non classé

**ANCORAGE CHIMIQUE ÉPOXY ACRYLATE****1,1 « - (P-TOLYLIMINO) DIPROPAN-2-OL**

Méthode: OCDE 423

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: DL50&gt; 25 - &lt;200 mg / kg pc

Méthode: OCDE 402

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: DL50&gt; 2 000 mg / kg pc

**CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE**

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

**DIMÉTHACRYLATE DE 2,2'-ÉTHYLENDIOXYDIÉTYL**

Méthode: évaluation de la sécurité des produits chimiques dans les aliments, les drugues et les cosmétiques, par le personnel de la division de pharmacologie, US FDA, toxicité cutanée selon Draize (1959)

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: non irritant

**ACIDE MÉTHACRYLIQUE, MONOESTER AVEC PROPANE-1, 2-DIOL**

Méthode: Évaluation des produits de produits chimiques dans l'alimentation, la médecine et les cosmétiques pour le personnel de la Division de pharmacologie, FDA acc. à Draize

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: non irritant

**PEROXYDE DE BENZOÏLE**

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 404

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (Nouvelle-Zélande, albinos)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: non irritant

**1.1 « - (P-TOLYLIMINO) DIPROPAN-2-OL**

Méthode: OCDE 404

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: non irritant

**P-benzoquinone**

Méthode: OCDE 431

Fiabilité: 1

Espèce: Humains

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: Catégorie 1B (corrosif)

**LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE**

Provoque une sévère irritation des yeux

**ANCRAGE CHIMIQUE ÉPOXY ACRYLATE****DIMÉTHACRYLATE DE 2,2'-ÉTHYLENDIOXYDIÉTYL**

Méthode: OCDE 405

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: oculaire

Résultats: non irritant

**ACIDE MÉTHACRYLIQUE, MONOESTER AVEC PROPANE-1, 2-DIOL**

Méthode: Évaluation des produits de produits chimiques dans l'alimentation, la médecine et les cosmétiques pour le personnel de la Division de pharmacologie, FDA acc. à Draize

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: oculaire

Résultats: Catégorie 2B (légèrement irritant pour les yeux)

**PEROXYDE DE BENZOÏLE**

Méthode: US FDA, 21 CFR, Part 191, Test des substances dangereuses pour les irritants oculaires

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: oculaire

Résultats: légèrement irritant

**1.1 «- (P-TOLYLIMINO) DIPROPAN-2-OL**

Méthode: OCDE 405

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: oculaire

Résultats: irritant

**SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE**

Sensibilisant pour la peau

Peut produire une réaction allergique.

**DIMÉTHACRYLATE DE 2,2'-ÉTHYLENDIOXYDIÉTYL**

Méthode: OCDE 429

Fiabilité: 1

Espèce: Souris (souris, CBA / CaOlaHsd; femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: Sensibilisant

**ACIDE MÉTHACRYLIQUE, MONOESTER AVEC PROPANE-1, 2-DIOL**

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 429

Fiabilité: 2

Espèce: Souris (CBA / Ca; femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: non sensibilisant

**4-viniltoluène**

Méthode: OCDE 406

Fiabilité: 1

Espèce: cobaye (BFA; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: non sensibilisant

**PEROXYDE DE BENZOÏLE**

**ANCORAGE CHIMIQUE ÉPOXY ACRYLATE**

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 429

Fiabilité: 1

Espèce: Souris (CBA / Ca, CBA / JHsd; femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: Catégorie 1 (sensibilisation cutanée)

**1.1 «- (P-TOLYLIMINO) DIPROPAN-2-OL**

Méthode: OCDE 406

Fiabilité: 1

Espèce: cobaye (Hsd Poc: DH; femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: non sensibilisant

**MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES**

Aucune des réponses aux critères de classification de la classe de danger

**DIMÉTHACRYLATE DE 2,2'-ÉTHYLENDIOXYDIÉTYL**

Méthode: test in vitro OCDE 476

Fiabilité: 1

Espèce: hamster chinois

Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique

**ACIDE MÉTHACRYLIQUE, MONOESTER AVEC PROPANE-1, 2-DIOL**

Méthode: test in vitro OCDE 476

Fiabilité: 1

Espèce: hamster chinois

Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique

Méthode: test OCDE 474 in vivo

Fiabilité: 1

Espèce: Souris (NMR1; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Oral

Résultats: négatifs

**4-vinytoluène**

Méthode: test in vitro OCDE 471

Fiabilité: 1

Espèce: S. typhimurium, E. Coli

Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique

**PEROXYDE DE BENZOÏLE**

Méthode: test in vitro OCDE 476

Fiabilité: 1

Espèce: Cellules de lymphome de souris

Résultats: négatifs

Méthode: test OCDE 474 in vivo

Fiabilité: 1

Espèce: Souris (ICR; mâle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: négatifs

**1.1 «- (P-TOLYLIMINO) DIPROPAN-2-OL**

Méthode: OCDE 471

Fiabilité: 1

Espèce: S. typhimurium et E. coli

Résultats: négatifs avec ou sans activation métabolique

**P-benzoquinone**

Méthode: équivalente ou similaire à la méthode UE B.12 (mutagénicité - test in vivo de mammifères sur les micronoyaux érythrocytaires) - test in vivo

**ANCORAGE CHIMIQUE ÉPOXY ACRYLATE**

Fiabilité: 2  
Espèce: Souris (CD-1)  
Voie d'exposition: Orale  
Résultats: positifs

**CANCÉROGÉNÉCITÉ**

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

**ACIDE MÉTHACRYLIQUE, MONOESTER AVEC PROPANE-1, 2-DIOL**

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 451  
Fiabilité: 1  
Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)  
Voie d'exposition: Inhalation  
Résultats: négatifs

**TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION**

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

**PEROXYDE DE BENZOÏLE**

Méthode: OCDE 422  
Fiabilité: 1  
Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)  
Voie d'exposition: Orale  
Résultats: NOAEL (fertilité) = 500 mg / kg  
Méthode: OCDE 414  
Fiabilité: 1  
Espèce: Rat (Sprague-Dawley)  
Voie d'exposition: Orale  
Résultats: négatifs, NOAEL (développement) = 300 mg / kg pc / jour

**1.1 «- (P-TOLYLIMINO) DIPROPAN-2-OL**

Effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité  
**DIMÉTHACRYLATE DE 2,2'-ÉTHYLENDIOXYDIÉTYL**

Méthode: OCDE 422  
Fiabilité: 1  
Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)  
Voie d'exposition: Orale  
Résultats: NOAEL (fertilité) 1 000 mg / kg pc / jour

**ACIDE MÉTHACRYLIQUE, MONOESTER AVEC PROPANE-1, 2-DIOL**

Méthode: OCDE 416  
Fiabilité: 1  
Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)  
Voie d'exposition: Oral  
Résultats: négatifs, NOAEL (fertilité) = 400 mg / kg pc / jour

**1.1 «- (P-TOLYLIMINO) DIPROPAN-2-OL**

Méthode: OCDE 422  
Fiabilité: 1  
Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)  
Voie d'exposition: Oral  
Résultats: NOAEL (fertilité) 20 mg / kg pc / jour

**ANCRAGE CHIMIQUE ÉPOXY ACRYLATE**

Effets néfastes sur le développement des descendants  
DIMÉTHACRYLATE DE 2,2'-ÉTHYLENDIOXYDIÉTYL

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 414

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (CrI: CDBR)

Voie d'exposition: Inhalation

Résultats: NOAEC (développement) 8,44 mg / L d'air

ACIDE MÉTHACRYLIQUE, MONOESTER AVEC PROPANE-1, 2-DIOL

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 414

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (CrI: CDBR)

Voie d'exposition: Inhalation

Résultats: NOAEC (développement) = 8,44 mg / L d'air

1,1 « - (P-TOLYLIMINO) DIPROPAN-2-OL

Méthode: OCDE 414

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Wistar)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: NOAEL (développement) 20 mg / kg pc / jour

**TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLÉS - EXPOSITION UNIQUE**

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

DIMÉTHACRYLATE DE 2,2'-ÉTHYLENDIOXYDIÉTYL

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

ACIDE MÉTHACRYLIQUE, MONOESTER AVEC PROPANE-1, 2-DIOL

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

PEROXYDE DE BENZOÏLE

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

1,1 « - (P-TOLYLIMINO) DIPROPAN-2-OL

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

P-BENZOQUINONE

Sur la base des données disponibles et grâce au jugement d'experts, la substance est classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

Organes cibles



**ANCORAGE CHIMIQUE ÉPOXY ACRYLATE**

P-benzoquinone

Système respiratoire.

Voie d'exposition  
P-benzoquinone

L'inhalation.

**TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE**

Aucune des réponses aux critères de classification de la classe de danger

**DIMÉTHACRYLATE DE 2,2'-ÉTHYLENDIOXYDIÉTYL**

Méthode: OCDE 422

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: NOAEL 1000 mg / kg pc / jour

Méthode: OCDE 413

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation

Résultats: NOAEL 100 ppm

**ACIDE MÉTHACRYLIQUE, MONOESTER AVEC PROPANE-1, 2-DIOL**

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Wistar)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: non indiqué

4-vinyltoluène

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 413

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (F344 / N; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: NOEC 60 ppm

**PEROXYDE DE BENZOÏLE**

Méthode: OCDE 451

Fiabilité: 1

Espèce: Souris (B6C3F1; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: NOAEL > 833 mg / kg pc / jour

**1.1 «- (P-TOLYLIMINO) DIPROPAN-2-OL**

Méthode: OCDE 408

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Oral

Résultats: LOAEL 80 mg / kg pc / jour

P-benzoquinone

Sur la base des données disponibles et grâce au jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles en cas d'exposition prolongée ou répétée.

**DANGER PAR ASPIRATION**

**ANCORAGE CHIMIQUE ÉPOXY ACRYLATE**

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

**RUBRIQUE 12. Informations écologiques****12.1. Toxicité**

4-viniltoluène

EC50 - Crustacés	9,3 mg/l/48h
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	0,319 mg/l/72h
EC10 Algues / Plantes Aquatiques	0,25 mg/l/72h

P-BENZOQUINONE

EC50 - Crustacés	0,13 mg/l/48h
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	1,5 mg/l/72h

1,1 « - (P-TOLYLIMINO) DIPROPAN-2-OL

LC50 - Poissons	17 mg/l/96h
EC50 - Crustacés	28 mg/l/48h
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	245 mg/l/72h
EC10 Algues / Plantes Aquatiques	57,8 mg/l/72h
NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques	57,8 mg/l

ACIDE MÉTHACRYLIQUE, MONOESTER  
AVEC PROPANE-1, 2-DIOL

LC50 - Poissons	493 mg/l/96h
EC50 - Crustacés	143 mg/l/48h
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	97,2 mg/l/72h
EC10 Algues / Plantes Aquatiques	97,2 mg/l/72h
NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques	97,2 mg/l

DIMÉTHACRYLATE DE 2,2'-  
ÉTHYLENDIOXYDIÉTYL

LC50 - Poissons	16,4 mg/l/96h
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	> 100 mg/l/72h
EC10 Algues / Plantes Aquatiques	61 mg/l/72h
NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques	18,6 mg/l

**12.2. Persistance et dégradabilité**

DIMÉTHACRYLATE DE 2,2'-ÉTHYLENDIOXYDIÉTYL

Dégradable rapidement dans l'eau.

ACIDE MÉTHACRYLIQUE, MONOESTER AVEC PROPANE-1, 2-DIOL

Rapidement dégradable dans l'eau, 81% en 28 jours.

PEROXYDE DE BENZOILE

Rapidement dégradable dans l'eau, 68% en 28 jours.

1.1 « - (P-TOLYLIMINO) DIPROPAN-2-OL

Entièrement biodégradable dans l'eau.

**ANCORAGE CHIMIQUE ÉPOXY ACRYLATE**

P-benzoquinone  
Pas rapidement dégradable.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Informations pas disponibles

**12.4. Mobilité dans le sol**

Informations pas disponibles

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

**12.6. Autres effets néfastes**

Informations pas disponibles

**RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

**EMBALLAGES CONTAMINÉS**

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

**DIMÉTHACRYLATE DE 2,2'-ÉTHYLENDIOXYDIÉTYL**

Il doit être éliminé conformément à la réglementation après avoir consulté les autorités locales compétentes et la société d'élimination dans une installation appropriée et autorisée.

**Emballage non nettoyé**

L'emballage contaminé doit idéalement être vidé; il peut donc être recyclé après avoir été décontaminé. Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés doivent être éliminés de manière professionnelle. Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

**Code de déchet CEE**

07 02 08

déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la fourniture et de l'utilisation (MFSU) de matières plastiques, de caoutchouc synthétique et de fibres synthétiques - autres fonds de distillerie et résidus de réaction

Vérifiez toujours les codes de déchets indiqués en fonction des conditions réelles de production, de formulation ou d'utilisation dans les structures.

**ACIDE MÉTHACRYLIQUE, MONOESTER AVEC PROPANE-1, 2-DIOL**

Les déchets sont dangereux. Il doit être éliminé conformément à la réglementation après avoir consulté les autorités locales compétentes et la société d'élimination dans une installation appropriée et autorisée. Conditions strictement contrôlées lors de l'élimination ou du traitement de l'air, des eaux usées et des déchets. Ne pas ajouter d'eaux usées dans une station d'épuration biologique Apportez des eaux usées contenant de l'AOX pour une élimination professionnelle. Le numéro de clé des déchets doit être déterminé conformément à la liste européenne des types de déchets (décision sur la liste des types de déchets de l'UE 2000/532 / CE) en collaboration avec la société d'élimination / le producteur / l'autorité officiel.

**PEROXYDE DE BENZOILE**

Ne jetez pas de déchets dans les égouts. Jeter le produit par incinération après dilution dans un solvant inflammable approprié (conformément aux réglementations locales et nationales). La quantité d'oxygène actif doit être inférieure à 1%.

**1.1 «- (P-TOLYLIMINO) DIPROPAN-2-OL**

Incinérer dans une usine d'incinération appropriée, en respectant les demandes des autorités locales.

Le n'est pas possible de spécifier un code de déchet conforme au catalogue européen des déchets (CEE) en raison de

**ANCORAGE CHIMIQUE ÉPOXY ACRYLATE**

dépendance à l'utilisation.

Le code du décor selon le catalogue des déchets européens (CEE) doit être spécifié dans coopération avec agence / le producteur / autorité d'élimination.

P-benzoquinone

Les produits chimiques et les emballages en tant que déchets doivent être éliminés conformément à la directive 2008/98 / CE et aux réglementations nationales et locales respectives. Consultez vos autorités locales ou régionales.

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface ou les drains. Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

**RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport**

Le produit n'est pas à considérer comme dangereuse selon les dispositions courantes sur le transport routier des marchandises dangereuses (A.D.R.), sur le transport par voie ferrée (RID), maritime (IMDG Code) et par avion (IATA).

**14.1. Numéro ONU**

Pas applicable

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

Pas applicable

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Pas applicable

**14.4. Groupe d'emballage**

Pas applicable

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Pas applicable

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Pas applicable

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

**ANCORAGE CHIMIQUE ÉPOXY ACRYLATE**

Informations non pertinentes

**RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/CE

: Aucune

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

Produit

Point 3 - 40

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage supérieur à 0,1%.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Reg. (CE) 649/2012

:

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam

:

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm

:

Aucune

Contrôles sanitaires

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange

/  
des substances indiqués dans la section 3 n'a été effectuée.

**RUBRIQUE 16. Autres informations**

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

**ANCORAGE CHIMIQUE ÉPOXY ACRYLATE**

<b>Flam. Liq. 3</b>	Liquide inflammable, catégorie 3
<b>Flam. Sol. 1</b>	Matière solide inflammable, catégorie 1
<b>Self-react. B</b>	Substance autoréactive ou mélange autoréactif, catégorie B
<b>Muta. 2</b>	Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie 2
<b>Acute Tox. 1</b>	Toxicité aiguë, catégorie 1
<b>Acute Tox. 4</b>	Toxicité aiguë, catégorie 4
<b>Skin Corr. 1</b>	Corrosion cutanée, catégorie 1
<b>Eye Irrit. 2</b>	Irritation oculaire, catégorie 2
<b>Skin Irrit. 2</b>	Irritation cutanée, catégorie 2
<b>STOT SE 3</b>	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3
<b>Skin Sens. 1</b>	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
<b>Aquatic Acute 1</b>	Danger pour le milieu aquatique, toxicité aiguë, catégorie 1
<b>Aquatic Chronic 1</b>	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 1
<b>Aquatic Chronic 3</b>	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 3
<b>H226</b>	Liquide et vapeurs inflammables.
<b>H228</b>	Matière solide inflammable.
<b>H241</b>	Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
<b>H341</b>	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
<b>H300</b>	Mortel en cas d'ingestion.
<b>H332</b>	Nocif par inhalation.
<b>H314</b>	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
<b>H319</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>H315</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>H335</b>	Peut irriter les voies respiratoires.
<b>H317</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>H400</b>	Très toxique pour les organismes aquatiques.
<b>H410</b>	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>H412</b>	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>EUH014</b>	Réagit violemment au contact de l'eau.

**LÉGENDE:**

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS NUMBER: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE NUMBER: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement CE 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX NUMBER: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition

**ANCORAGE CHIMIQUE ÉPOXY ACRYLATE**

- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement CE 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- VOC: Composé organique volatile
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

**BIBLIOGRAPHIE GENERALE:**

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
  2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
  3. Règlement (UE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
  4. Règlement (UE) 2015/830 du Parlement européen
  5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
  6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
  7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
  8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
  9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
  10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
  11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
  12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
  13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
  14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
  15. Règlement (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
  16. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)
- The Merck Index. - 10th Edition
  - Handling Chemical Safety
  - INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
  - Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
  - N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
  - Site Internet IFA GESTIS
  - Site Internet Agence ECHA
  - Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

**Note pour les usagers:**

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe

I du CLP, sauf autres indications figurant dans les sections 11 et 12.

Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.